

Décision n° P 2018-15 en date du 26 FEV. 2018
modifiant la décision n° P 2018-2 du 15 janvier 2018 portant délégation
de signature du président du directoire aux membres du directoire,
directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin) ;

Vu la décision n° P 2016-23 du 4 mai 2016 du président du directoire portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2018-2 du 15 janvier 2018 portant délégation de signature du président du directoire aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1^{er}

Dans le tableau 2 de l'article 9 de la décision du 15 janvier 2018 susvisée, les mots « Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication » sont remplacés par les mots « Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Denis Couty, directeur de la communication adjoint ».

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 26 FEV. 2018



Philippe YVIN